



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---0000000---

Séance du 13 juin 2024

### COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT

### DES BOUCHES DU RHONE

-----

ARRONDISSEMENT

### D'AIX-EN-PROVENCE

-----

*République française*

*Liberté, égalité, fraternité*

### DÉLIBÉRATION N° 26- 2024

Nombre de membres en exercice .....	12
Nombre de membres présents .....	8
Nombre de membres votants .....	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 08/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize du mois de juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET, jean COYE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Colette MARTINET à Maryvonne GASCON et mélanie HENARD à Sabine BOUICHET

EXCUSÉS ABSENT : Michel PUECH et laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

### **OBJET : Proposition de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée.**

**Vu** la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 qui permet le classement en zone agricole protégée d'espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité de leur production et/ou de leur situation géographique ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-2 et R112-1-4 à R112-1-10 ;

**Vu** la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches du Rhône approuvée par décret n°2007-779 du 10 mai 2007 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays salonais approuvé en avril 2013

**Vu** la convention de partenariat entre la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et la commune pour la réalisation d'une mission relative à la mise en œuvre d'une zone agricole protégée sur le territoire de la commune

**Considérant** le rapport de présentation établi par la chambre d'agriculture en vue de la création d'une zone agricole protégée qui aura le statut de servitude d'utilité publique

**Considérant** que ledit rapport prévoit le classement en ZAP de 305 ha

### **Le Conseil Municipal :**

**Ayant Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** le projet de périmètre de zone agricole protégée ;

**AUTORISE** le maire à solliciter le Préfet du Département pour le lancement d'une procédure de création de zone agricole protégée sur le périmètre validé et à lui transmettre le dossier correspondant pour engagement de la phase administrative comprenant la consultation des organismes officiels, ainsi que l'organisation d'une enquête publique préalable à la signature de l'arrêté préfectoral de création de servitude d'utilité publique ;

**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette demande ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 13 juin 2024

Le Maire

Franck SANTOS



Secrétaire de séance

Bernard JEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard JEAN', written over the printed name.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le \_\_\_\_\_ de la publication/notification le \_\_\_\_\_ Fait à La Barben, le \_\_\_\_\_  
Le Maire Franck SANTOS